



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

Domaine Public

Le 29 mars 2023

## ARRETE TEMPORAIRE N° 190/2023

Code voie : 1034  
Route de Ville  
RD31

Le Maire de la ville de BASTIA,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 et L2213-1 à L2213-6-1

**Vu** le Code de la route,

**Considérant** la demande en date du 21/03/2023 de la **SAS GARELLI** qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de confortement et de sécurisation sur la RD 31 route de Ville pour le compte de la Collectivité de Corse.

### ARRETE

**Article 1** : Les prescriptions du présent arrêté entrent en application du **03/04/2023 à 07h00 au 28/04/2023 à 17h00**.

**Article 2** : La circulation est interdite **route de Ville RD 31** depuis son intersection avec la route Supérieure de Ville (cf. plan joint), sauf aux riverains et aux véhicules des services de secours.

**Article 4** : Le stationnement est interdit **route de Ville RD 31** aux endroits délimités par le demandeur (cf. plan joint).

**Article 5** : Le stationnement des véhicules contrevenant aux prescriptions du présent arrêté, est réputé gênant, conformément à l'article R. 417- 10 du code de la route.

**Article 6** : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place 48h00 avant sa date d'effet par le demandeur, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

**Article 7** : Monsieur le directeur général des services de la ville de Bastia, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique de Haute-Corse, Madame la directrice de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

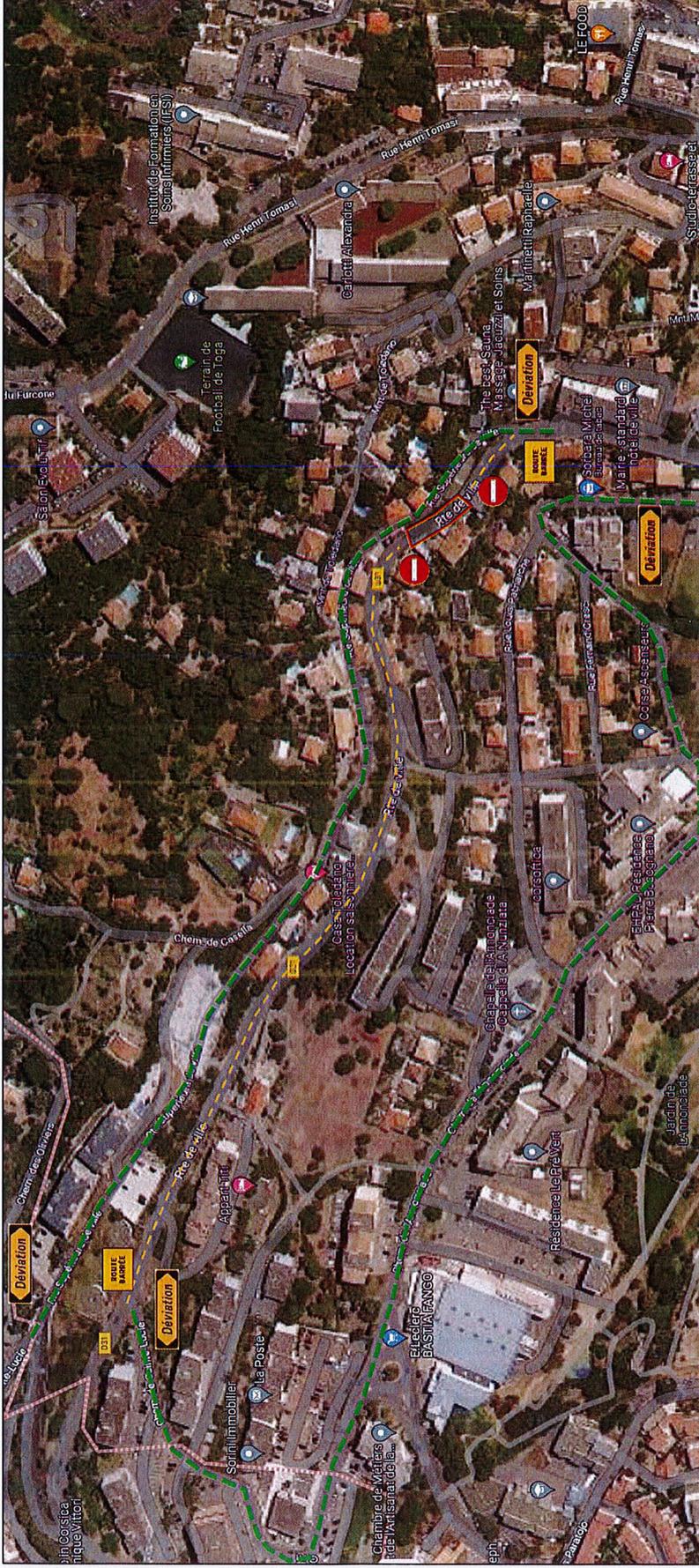
Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint déléguée

Inda PIPERI



Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Plan général de circulation proposé**



- Zone fermée à la circulation 24h/24 7j/7, su 03/04 au 38/04/2023
- Accès possible riverains sous autorisation
- Itinéraires de déviation

